

Un juge trop sévère avec les Chances pour la France ? Au rancart !

écrit par Jacques Martinez | 26 octobre 2024

Des avocats de la défense, des membres du Syndicat de la magistrature et Libération cherchent à évincer un magistrat jugé trop sévère. Celui-ci a décidé de porter plainte.



Des avocats de la défense, des membres du Syndicat de la magistrature et Libération cherchent à évincer un magistrat jugé trop sévère. Celui-ci a décidé de porter plainte.



Quel scandale ! Si vous êtes agressés par un OQTF, la gauche, nombre de mes confrères journalistes et, plus grave encore, participent à cette censure !

C'est ainsi que l'on minimise, ou fait silence sur des agressions d'homosexuels si les agresseurs sont du bon côté politiquement parlant !

Oui, la gauche détourne la tête, fait la sourde oreille et se met un bandeau sur les yeux !

Après la jeune Philippine -parmi malheureusement de trop nombreuses autres femmes, allant de gamines à de grands-mamans !-, c'est ce qui est arrivé à un jeune juif homosexuel ! Il a subi une tentative de viol par deux OQTF.

Or, pour les gens de gauche, ce mot « OQTF » entraîne curieusement une brusque aphonie... Surtout chez certains et certaines qui, habituellement, ne perdent pas de temps -et c'est louable lorsque c'est une réalité !- à dénoncer et vilipender « le mâle blanc » quand il est coupable ! □C'est ce mot « OQTF » que ces accusateurs véloces et féroces à l'adresse d'un « mâle blanc » ont du mal à prononcer ! Et souvent il leur est impossible de dire ne serait-ce qu'un mot...

Il faut reconnaître qu'il n'est pas simple d'articuler « O »-« Q »-« T »-« F » pour les « bien pensants » lorsqu'ils sont journalistes, responsables d'associations homophiles - qui deviennent, alors, scandaleusement homophobes et antisémites !- ou féminines que la victime d'un viol n'intéresse plus... Se drapant dans leur virginité : seules les femmes peuvent être violées ! Sauf que quand certaines sont victimes d'un OQTF, c'est le silence parce qu'une femme violée doit choisir son violeur : elles ne doivent accepter le viol que d'un « mâle blanc » mais pas d'un « mâle blanc cassé » ou sous « OQTF » ! C'est simple, NON !

«ETRE JUIF ET HOMOSEXUEL EN FRANCE, C'EST LA DOUBLE PEINE» : LE TÉMOIGNAGE BOULEVERSAANT DE DAN, VICTIME D'UNE TENTATIVE DE VIOL ET D'UNE AGRESSION ANTISÉMITES PAR DEUX PERSONNES SOUS OQTF



Par CNEWS
Publié le 25/10/2024 à 07:31 - Mis à jour le 25/10/2024 à 07:31

Ainsi, ce jeune homme de 22 ans victime d'une tentative de viol le 8 octobre à Pantin, en Seine-Saint-Denis : comme il en a témoigné vendredi sur CNews (1) : « *Quand on est juif et surtout quand on est gay, on a encore plus peur parce qu'on a une double peine, en fait !* » Ses deux agresseurs l'ont contraint à les suivre dans une ruelle... □« *Je craignais d'être*

poignardé ! Je croyais que j'allais mourir... », se remémore-t-il les larmes aux yeux □ et, lui arrachant son téléphone, tout en lui demandant son nom sur les réseaux sociaux. Et, ainsi, ils ont pu voir une photo de leur victime tenant un drapeau LGBT et, sur une autre, un drapeau israélien...

« *J'attendais juste une chose, c'était de rentrer chez moi. Je voulais que ça se finisse...* » □ Heureusement pour lui, des passants ont entendu ses cris et surtout -d'autres auraient peut-être passé leur chemin !- ces passants prenant leur courage à pleines mains sont intervenus ! Et ils ont même neutralisé les individus !

□ Plus tard, la victime apprendra que ses deux agresseurs étaient « en situation irrégulière, qu'ils étaient OQTF et d'origine algérienne, les deux » ! Et, en outre, connus des services de police : « *ils avaient déjà eu des problèmes avec la justice.* »

Ils ne sont âgés que, pour l'un, de 19 ans et l'autre est un mineur de 16 ans ! Pour ce dernier, nous, les Français, nous lui payons -entre autres- ses études !!!

□ Placés tous deux en détention provisoire, il va bien se trouver un juge plaisant mais aussi complaisant pour estimer que, les malheureux, n'ont pas été si coupables puisque celui qui a tenté de violer leur malheureuse victime, n'est même pas parvenu à le faire ! La justice va peut-être se contenter d'un rappel à la loi ! Je n'ose penser que ce sera

le cas... Mais certains juges sont si fantasques...
Heureusement que ce jeune homme, précise Le Parisien, « est défendu par les avocats de l'Organisation juive européenne, qui assiste gracieusement les victimes d'agressions physiques antisémites. »

Ce que l'on constate, ne serait-ce qu'en recherchant, sur le net, des articles de presse -écrite ou de l'audiovisuel-, c'est la pauvreté du traitement de ce que nombre de mes confrères ont certainement classé en tant que banal « faits divers » en pensant, chacun dans leur coin de rédaction...« En parler, cela va donner des arguments aux fachos d'extrême-droite parce que les agresseurs sont des O.Q.T.F... vous savez, ce sigle anti-migrants déjà utilisé dans l'affaire banale de la mort de Philippine... D'ailleurs, certaines étudiantes sont même allées courageusement déchirer les photos de Philippine parce qu'il y avait écrit « O.Q.T.F ! C'est dire si certaines étudiantes n'aiment pas ce sigle injurieux ! »

En la « France enmacronée », la vie ne vaut pas grand chose... Que ce soit la vie de Français honnêtes qui peuvent être agressés par des terroristes islamistes mais aussi tués par des jeunes qui ne se sentent -grâce à la mansuétude criminelle de certains juges- nullement au-dessus de la loi, ni même hors de la loi puisque, quelle que soit la faute, le délit voire le crime qu'ils commettent, « cela passe crème », comme dirait Me Gilles-William Goldnadel lors d'un débat sur CNews- : cela va du rappel à la loi aux peines inutiles à savoir celles où le sursis déborde ou celles où la petitesse du « ferme » entraîne une absence de passage en détention...

Faute de pratiquer des corrections physiques comme dans les pays -moyen-orientaux- si chers à une certaine gauche,

pourquoi refuser de mettre en détention les coupables en-dessous d'une certaine durée alors que, bien au contraire, surtout pour un primo délinquant, une semaine ou deux bouclé, lui enlèverait l'envie de recommencer. Actuellement c'est soit le rappel à la loi avec lequel le « condamné » se torchera dès son premier passage aux toilettes, soit une peine de moins d'un an qui permettra encore à un autre magistrat (un magistrat complaisant plaisant à « ses » prévenus à longueur de journée) de, au pire, offrir un bracelet électronique au condamné plutôt que de l'envoyer en taule !

Quand connaîtra-t-on le nom des magistrats signant au bas de chacune de leurs décisions ? Arrêtons l'anonymat ! Même si la loi -ils sont les seuls à en bénéficier, c'est curieux !- ne peut leur reprocher les jugements qu'ils prennent ! □Sauf lorsqu'ils sont trop sévères envers les malheureux hors de la loi !!! Tel le juge Tony Skurtys du tribunal de Paris qui, en juin 2023, a été écarté de la direction de procès trop méchant avec les délinquants et les truands ! Alors que ce juge était parfaitement noté, il a fait l'objet d'une campagne menée par des juges du Syndicat de la Magistrature, des avocats et le journal Libération, comme le précise son avocat Me Olivier Pardo sur Sud Radio ! (2)

□« *Dans l'intérêt d'une bonne administration de la justice et du bon fonctionnement de la 23e chambre correctionnelle, Monsieur Tony Skurtys, vice-président, est provisoirement déchargé de ses fonctions* », justifiait alors une ordonnance du président du tribunal de Paris, Stéphane Noël.

Avez-vous entendu parler d'un juge sanctionné parce que trop laxiste... Oh, que non ! Nombreux ont dû, bien au contraire, être promus...

□**Jacques MARTINEZ**, journaliste, □à RTL, de stagiaire à chef d'édition des informations de nuit (1967-2001), pigiste à l'AFP, le FIGARO, le PARISIEN...

(1) Le jeune homme agressé a témoigné vendredi de son agression sur CNews : <https://www.cnews.fr/france/2024-10-25/etre-juif-et-homosexuel-en-france-cest-la-double-peine-le-temoignage-bouleversant>

(2) Sud Radio sur le juge Skurtys : entretien avec son avocat : <https://lalettrepatriote.com/un-juge-accuse-detre-severe/>